

BAREME DES HONORAIRES MAXIMUMS - TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 1 avril 2022

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50000 € : **3000** € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 50001 € et 100000 € : **5000** € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 100001 € : **6** % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Terrains à bâtir

Pour tous les montants

8% TTC du prix de vente

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10€ TTC par m² de surface habitable (Zone tendue).

8€ TTC par m² de surface habitable (Zone non tendue).

Honoraires à la charge du locataire :

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : **3** € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : **3** € TTC par m² de surface habitable.

Société SAS AMIMEAUX, SAS au capital de 10000 € - Siège social : 24 Place Henri IV - 77100 MEAUX - RCS Meaux n° 815350046 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 77012016000003613 délivrée par CCI de Seine-et-Marne
Garant : GALIAN ASSURANCES, 89 rue de la Boétie 75008 Paris